



Disraeli

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE DISRAELI

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception pour l'année 2024 est maintenant complété et déposé au bureau de la direction générale de la Ville de Disraeli, situé au 550, avenue Jacques-Cartier, Disraeli, G0N 1E0 ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Ville de Disraeli, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville de Disraeli

Lundi au jeudi : entre 8 h 00 et midi, puis entre 13 h 00 et 16 h 15.
Vendredi : entre 8 h 00 et 12 h 00.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 24^e jour de janvier 2024.

Kim Côté
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 24^e jour du mois de janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois de janvier 2024.

Kim Côté
Directrice générale et greffière-trésorière